

Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **8 (1863)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

calme près de nous ; mais que les souvenirs du passé ne soient pas perdus. Mettons ce temps de calme à profit pour combler les lacunes qui pourraient encore exister dans l'organisation de l'armée, et travaillons au perfectionnement de nos institutions militaires.

Dans ce but et en conformité des statuts, nous vous prions de nous adresser, pour le commencement de juillet prochain, un rapport succinct des travaux de votre section durant l'année, qui peuvent être d'un intérêt militaire général.

Veuillez aussi faire parvenir pour le 1^{er} mai, à M. le capitaine fédéral Ribordy, à Sion, caissier de la société fédérale, l'état nominatif de tous les membres de votre section, ainsi que les cotisations pour 1863, fixées à 1 fr. 50 c. par membre (art. 9 des statuts).

La fête aura lieu au milieu du mois d'août, de manière à laisser entre le tir fédéral et le rassemblement de troupes un intervalle suffisant pour que chaque officier puisse avec facilité prendre part à cette fête.

Nous vous ferons connaître plus tard les jours de réunion et le programme.

Recevez, chers frères d'armes, nos cordiales salutations.

Sion, le 11 mars 1863.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL,

Le Président,

BARMAN, colonel fédéral.

L^e Secrétaire-adjoint,

CHAPELET, commandant.

— Messieurs les officiers qui auraient des questions à proposer au concours de 1864, pourront les adresser au président du Comité central, M. le colonel fédéral Barman, à St-Maurice, jusqu'au 1^{er} juillet prochain.

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie PACHE, à Lausanne, et à M. TANERA, éditeur, rue de Savoie, 12, à Paris.

ANNONCE.

Il vient de paraître

chez TANERA, éditeur, à Paris, et chez les principaux libraires :

GUERRE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Rapport au Département militaire suisse par le lieutenant-colonel LECOMTE, imprimé par décision de la Société militaire fédérale. Un vol. grand in-8° de 220 pages, avec deux cartes. — PRIX : 5 francs.